



### **3/ Conditions particulières d'occupation des emplacements dépendant du domaine public départemental situés sur le parking de la CIME**

#### Localisation

Parking de la CIME, rue Fernand Sastre, à Rosières-près-Troyes – parcelles cadastrées section AL n° 54 et 56.

Attractivité des emplacements par leur localisation en plein cœur du complexe sportif Henri Terré, des universités, avec un accès direct par la rocade.

#### Description des emplacements

- 122 emplacements d'une surface d'environ 12 m<sup>2</sup> chacun (place de stationnement),
- 6 emplacements d'une surface minimum d'environ 34,29 m<sup>2</sup> et maximum d'environ 41,80 m<sup>2</sup>,
- 5 emplacements de 162,50 à 178,50 m<sup>2</sup> (allées de circulation), à utiliser par tranche de 12 m<sup>2</sup>, sous réserve de maintenir une circulation adaptée au flux des visiteurs,
- 1 emplacement d'environ 926,55 m<sup>2</sup>.

Chaque emplacement porte un numéro permettant de le localiser sur le parking de la CIME. Les emplacements ne sont pas alimentés en eau et en électricité.

#### Destination de(s) l'emplacement(s)

Exploitation d'activités hors bouche et de bouche de type restauration(s) rapide(s) éphémère(s) (salée et/ou sucrée).

#### Périodicité et horaires

A définir en fonction des événements organisés.

#### Critères esthétiques des activités hors bouches et de bouches

Requis en raison du lieu d'exploitation et constituant une obligation contractuelle.

#### Accès aux emplacements pour les véhicules des candidats

Les véhicules des exposants/commerçants ne peuvent rester sur l'emplacement. Ils doivent être stationnés ailleurs sur le parking, ou, en cas d'importante manifestation, dans une zone dédiée.

#### Accès du public à l'emplacement

Entrée par le parking ou par l'allée piétonne située entre le bâtiment et le parking.

#### Contraintes d'exploitation

Ancrage des structures :

- l'utilisation de piquets d'ancrage est interdite,
- le lestage par poids est autorisé.

Diffusion d'un fond musical interdite.

Absence de lieu de stockage sur place et de local de repli.

Absence d'eau courante et de branchement électrique.

#### Sécurité

Les manifestations organisées devront respecter les consignes réglementaires de sécurité, avec notamment :

- la pose de barrières aux entrées et sorties de la zone,
- des allées de circulation adaptées au flux de visiteurs.

## **Éléments à transmettre par les candidats**

### **1/ Activités hors bouche**

- Présentation du projet du candidat : visuel de son activité.
- Pièces administratives : carte nationale d'identité ou passeport, téléphone, email, relevé d'identité bancaire, carte d'activité commerciale ou artisanale ambulante délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie ou la Chambre des Métiers, attestation d'assurance en cours de validité.

### **2/ Activités de bouche**

- Présentation du projet du candidat : carte des prestations, visuel des équipements de l'exploitant sur l'emplacement (descriptif du mobilier et véhicule utilisé dans la surface d'occupation).
- Pièces administratives : carte nationale d'identité ou passeport, téléphone, email, relevé d'identité bancaire, Kbis de moins de 3 mois, licence de petite restauration, permis d'exploitation si vente de boissons alcooliques, carte d'activité commerciale ou artisanale ambulante délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie ou la Chambre des Métiers, attestation d'assurance en cours de validité.

### **Visite préalable de l'emplacement possible**

aux coordonnées suivantes :

Mme Noémie LEBLANC  
noemie.leblanc@aube.fr  
03 56 55 03 49 / 06 86 85 32 34

ou

M. Frédéric ADAM  
frederic.adam@aube.fr  
03 25 42 41 50 / 07 86 75 74 72

#### **4/ Tarifs 2026**

Emplacements numérotés de 1 à 22 Emplacements de 123 à 128 (par tranche de 12 m <sup>2</sup> )	<b>Par journée</b>
<b><u>Activités hors bouche</u></b>	
Inférieur ou égal à 12 m <sup>2</sup>	10,00 €
Par emplacement supplémentaire	5,00 €
<b><u>Activités de bouche</u></b>	
Inférieur ou égal à 12 m <sup>2</sup>	10,00 €
1 <sup>er</sup> emplacement supplémentaire	5,00 €
2 <sup>ème</sup> emplacement supplémentaire	5,00 €
Par emplacement supplémentaire, au-delà de 2	10,00 €